

# Actualités

Mairie de Saint-Benoît  
11, rue Paul Gauvin – BP 11  
86281 Saint-Benoît Cedex  
Tél. 05 49 37 44 00  
Fax : 05 49 37 44 01



## Service gratuit de broyage des déchets verts

Le broyage des déchets verts fait partie des gestes simples qui contribuent à la réduction des déchets : au lieu d'être emmenés en déchetterie, les déchets verts peuvent ainsi être utilisés chez soi.

Un service de broyage de vos déchets verts est proposé par **Grand Poitiers** :

**Samedi 9 juin 2012** de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,

**Samedi 3 novembre 2012** de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,

**Parking Saint-Nicolas à Saint-Benoît**

### Les déchets acceptés

Les déchets verts issus de l'élagage et de la taille des haies d'un diamètre maximum de 18 cm, dépourvus de fil de fer ou de cailloux. Les autres déchets verts (tontes, feuilles, fleurs fanées et mauvaises herbes) ne sont pas acceptés.

### L'usage du broyat

Les déchets verts transformés en copeaux pourront servir **en paillage** et protéger les potagers, fleurs et rosiers : un tapis, de quelques centimètres, limite la repousse des mauvaises herbes et permet de conserver la fraîcheur. Le broyat peut être utilisé **en compost** : les copeaux représentent d'excellents additifs et permettent aux déchets alimentaires de se composter plus rapidement. Le **Bois raméal fragmenté** est obtenu à partir de branches vertes et peut alors être utilisé pour améliorer et régénérer les terres cultivables en étant déposé à la surface du sol. Pour un broyat de qualité, il est préférable d'éviter de broyer seulement des résineux (type thuyas) qui acidifient le sol. Un mélange conifère/feuillus est préférable.

Pour tout renseignement complémentaire :

**Service Déchets Propreté de Grand Poitiers**

au 05 49 52 37 98 ou <http://www.dechetteries.grandpoitiers.fr/>

**Services Techniques de Saint-Benoît**

au 05 49 38 41 90 ou <http://www.ville-saint-benoit.fr/agenda/3>